



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**  
Commission des études

UNIVERSITÉ LAVAL  
Conseil universitaire  
Séance ordinaire du 22 septembre 2015  
1301-07  
\*2015-233

**CE-1301-07**

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES ÉTUDES  
ET DU COMITÉ-CONSEIL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION  
DES PROGRAMMES COURTS  
2014-2015\***

**Le 10 septembre 2015**

\*Pour alléger le texte, les termes désignant des personnes en général sont au masculin.

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des travaux.....	3
1. Programmes conduisant à l'obtention d'un grade.....	4
1.1. Maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé .....	4
1.2. Doctorat en architecture.....	5
1.3. Maîtrise en criminologie.....	5
2. Programmes courts.....	6
2.1. Diplôme d'études supérieures (D.E.S.) en chirurgie buccale et maxillo-faciale.....	6
2.2. Certificat et Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en théologie orthodoxe .....	6
3. Mandats particuliers .....	7
3.1. La rédaction d'un avis sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval.....	7
3.2. La participation à la procédure d'évaluation des instituts de l'Université Laval .....	8
3.3. La rédaction d'un avis sur la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation .....	8
3.4. L'analyse de la Politique institutionnelle d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat .....	9
3.5. La rédaction d'un avis sur le Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat .....	10
4. Remerciements.....	11
ANNEXE I.....	12
ANNEXE II .....	13

En vertu de l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission des études fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an.

La Commission compte 19 membres avec droit de vote, en incluant le président, et des membres d'office sans droit de vote qui sont : le recteur, le vice-recteur aux études et aux activités internationales ou son représentant, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le directeur général du premier cycle et la secrétaire permanente de la Commission (Annexe I). En 2014-2015, la Commission a tenu 15 séances régulières.

### **Sommaire des travaux**

La Commission des études a préparé deux avis sur la création de programmes conduisant à l'obtention d'un grade qui ont été adoptés au Conseil universitaire, soit pour la maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé et pour le doctorat en architecture. De plus, un projet de création d'une maîtrise en criminologie a été analysé et l'Avis sera présenté au Conseil universitaire au cours de l'année 2015-2016.

Pour sa part, le Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts, présidé par le président de la Commission des études, a préparé trois avis sur la création de programmes courts qui ont tous été adoptés au Conseil universitaire en cours d'année : le diplôme d'études supérieures (D.E.S.) en chirurgie buccale et maxillo-faciale, le certificat et le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en théologie orthodoxe.

La Commission a également travaillé sur cinq mandats particuliers. L'*Avis sur la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation* a été adopté par le Conseil universitaire. La Commission a travaillé à la rédaction de deux autres avis qui seront soumis au Conseil universitaire à l'automne 2015, soit *l'Avis sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval* et *l'Avis sur le Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat*. La Commission des études a par ailleurs procédé à l'analyse de la *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat* et a participé à la mise en place de la procédure d'évaluation des instituts de l'Université Laval.

## **1. Programmes conduisant à l'obtention d'un grade**

### **1.1. Maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé**

La Commission a finalisé, à l'automne 2014, ses travaux débutés au cours du mandat précédent sur la maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé. Ce programme s'adresse à des professionnels de la santé qui travaillent comme enseignants dans divers milieux de formation et exercent à la fois leur rôle de professionnel de la santé auprès des patients et un rôle d'enseignant auprès des étudiants en formation.

Le programme proposé prend en considération les besoins actuels de ces professionnels en intégrant des notions qui se sont imposées dans le domaine de la pédagogie des sciences de la santé, notamment l'approche par compétences, l'interprofessionnalisme, la téléformation, le *scholarship* et le développement professionnel continu. Ce programme francophone, interprofessionnel, offert en formation à distance et à temps partiel aidera à répondre à des besoins institutionnels et permettra d'attirer des candidats nationaux et internationaux francophones.

Les compétences du profil de sortie de cette maîtrise de type professionnel correspondent aux compétences attendues d'un clinicien-éducateur, soit être apte à agir comme personne-ressource sur le plan pédagogique dans son contexte de travail, à produire des innovations pédagogiques, à exercer un leadership dans les changements pédagogiques, à développer les connaissances et les pratiques en pédagogie des sciences de la santé. Le programme vise le développement et l'acquisition de compétences touchant notamment l'élaboration de programmes et d'activités d'apprentissage, de même que la maîtrise des aspects essentiels de la relation pédagogique. Il comporte 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, et est d'une durée normale de deux ans.

Ce programme est rattaché à la Faculté de médecine qui a pris l'initiative de développer un programme de maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé, avec l'appui des facultés partenaires du projet, soit la Faculté des sciences de l'éducation, la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de pharmacie.

La création de la maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé a été adoptée au Conseil universitaire le 23 septembre 2014.

## **1.2. Doctorat en architecture**

Le projet de programme de doctorat (Ph. D.) en architecture s'appuie sur l'originalité et la performance des programmes de 2<sup>e</sup> cycle offerts à l'École d'architecture de l'Université Laval. Les synergies développées depuis longtemps entre l'École d'architecture, l'École supérieure d'aménagement du territoire et développement régional (ÉSAD) et le Département des sciences historiques ont favorisé le développement des collections de la Bibliothèque, les programmes de conférences, le partage de cours et les collaborations entre étudiants et entre professeurs. Le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), dont quatre professeurs de l'École d'architecture sont membres, constitue un autre lieu de collaboration et d'échange des expertises dans le domaine de l'aménagement et de l'architecture. La création d'un programme de doctorat en architecture viendra renforcer ces formes de partage et d'enrichissement des ressources.

Le nouveau programme de doctorat en architecture offrira un riche environnement de recherche qui, au plan méthodologique, est ouvert à plusieurs approches, notamment en recherche-crédation, en recherche et développement, en recherche participative ainsi qu'en recherche en collaboration et en partenariat. Le programme de doctorat en architecture vise à former des chercheurs autonomes, des professeurs de l'enseignement supérieur et des praticiens de haut niveau, dans un champ de spécialisation particulier. Il comporte 90 crédits, dont 81 sont obligatoires et 9 sont à option. Les crédits obligatoires se divisent en une thèse de 69 crédits, deux examens comptant pour 6 crédits et trois séminaires totalisant 6 crédits.

La création du programme de doctorat en architecture (Ph. D.) a été adoptée au Conseil universitaire le 14 avril 2015.

## **1.3. Maîtrise en criminologie**

Un projet de maîtrise en criminologie a été déposé à la Commission des études et analysé au cours des séances régulières du 12 et du 26 mars 2015. Certaines difficultés, apparues lors de l'étude de la structure du programme, ont amené la Commission à demander des précisions quant au profil de sortie et à proposer des changements au programme. Des rencontres d'information et d'échanges tenues au printemps 2015 ont permis de faire avancer les travaux du comité d'élaboration qui représentera un projet de programme modifié au cours de l'automne 2015.

## **2. Programmes courts**

### **2.1. Diplôme d'études supérieures (D.E.S.) en chirurgie buccale et maxillo-faciale**

Depuis 1999, le programme de diplôme d'études supérieures (D.E.S.) en chirurgie buccale et maxillo-faciale (CBMF) était offert conjointement au programme de maîtrise en sciences dentaires. La formation dentaire spécialisée en chirurgie buccale et maxillo-faciale (CBMF) de la Faculté de médecine dentaire était le seul programme de six ans au Canada et aux États-Unis qui n'incluait pas le programme de doctorat en médecine. Or, le doctorat en médecine est une condition d'accès aux formations de surspécialité (fellowship) canadiennes et américaines, un préalable pour l'obtention d'un poste de chirurgien enseignant dans les établissements universitaires. De plus, l'intégration du doctorat en médecine à la formation en CBMF faisait partie des recommandations de la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC).

Souhaitant se conformer à cette recommandation, la Faculté de médecine dentaire a révisé son programme de D.E.S. en CBMF. Cette révision a eu pour effet de réduire son nombre de crédits de 240 à 152, de modifier la formation théorique, de retirer la majorité des stages médicaux (stages désormais liés à la diplomation au doctorat en médecine) et de créer des stages médicaux additionnels pour satisfaire les exigences de l'agrément dentaire.

La formation intégrée conduit à une triple diplomation : un D.E.S. en CBMF, le doctorat de premier cycle en médecine et la maîtrise en sciences dentaires.

La nouvelle version du programme d'études supérieures en chirurgie buccale et maxillo-faciale a été approuvée au Conseil universitaire le 19 mars 2015.

### **2.2. Certificat et Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en théologie orthodoxe**

La Faculté de théologie et de sciences religieuses (FTSR) a présenté un projet de création d'un programme de certificat et d'un programme de DESS en théologie orthodoxe afin de prendre la relève de la Faculté de théologie et d'études religieuses (FaTER) de l'Université de Sherbrooke, dont la fermeture à la fin septembre 2015 provoquera l'abandon de ses programmes de formation en théologie.

Ces programmes en théologie orthodoxe sont les seuls de langue française en Amérique. Ils sont en mesure de répondre aux besoins de formation théologique des membres des communautés orthodoxes, comme c'est le cas ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ces programmes, en plus de contribuer à l'intégration des immigrants des communautés orthodoxes dans leur société d'accueil, valorisent la collaboration entre les différentes familles de l'orthodoxie (grecque, roumaine, copte, russe, serbe, hongroise, égyptienne, etc.) et la rencontre d'étudiants de diverses appartenances religieuses. Cette formation permet également de mieux comprendre les fondements culturels d'une des plus importantes et anciennes diasporas canadiennes représentant environ un demi-million d'individus.

Le programme de certificat en théologie orthodoxe vise la formation de personnes capables de comprendre les fondements théologiques et culturels de la tradition orthodoxe. Le programme de DESS en théologie orthodoxe, quant à lui, vise à former des personnes capables d'approfondir la tradition orthodoxe et de situer la contribution spécifique de cette tradition. Il permet de comprendre son évolution récente dans le contexte de la diaspora et de la situer dans les sociétés modernes avancées et sécularisées. Les deux programmes sont offerts à Montréal, dans les locaux de l'Université Laval. Ils sont offerts à temps partiel, à raison de trois cours par année.

La création du programme de certificat et celle DESS en théologie orthodoxe ont été adoptées au Conseil universitaire le 9 juin 2015.

### **3. Mandats particuliers**

#### **3.1. La rédaction d'un avis sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval**

La Commission des études a poursuivi ses travaux sur la rédaction d'un avis portant sur la formation interdisciplinaire à l'Université Laval. Lors de la séance régulière du 6 novembre 2015, un premier canevas de travail a été soumis pour analyse aux membres de la Commission. Des données sur les programmes de baccalauréat ont été présentées le 26 février par un agent de recherche au Bureau de planification et d'études institutionnelles et analysées selon la perspective de la diversité disciplinaire de l'offre de cours. Les séances du 9 avril et du 23 avril 2015 ont été consacrées à la réflexion sur les principaux thèmes à couvrir sur la formation interdisciplinaire et à l'élaboration d'un plan de rédaction de l'avis.

La Commission a alors convenu qu'il était nécessaire de rencontrer les facultés et directions générales (premier cycle et formation continue), de même que les associations étudiantes de campus (CADEUL et AELIÉS) pour recueillir de l'information sur les pratiques actuelles de formation interdisciplinaire à l'Université Laval. Vingt et une rencontres ont ainsi été tenues du 29 avril 2015 au 9 juillet 2015. Un projet d'avis a été rédigé en juillet et en août 2015 et il sera soumis à la réflexion de la Commission dès l'automne 2015. L'avis sera ensuite transmis pour adoption au Conseil universitaire, selon la procédure habituelle.

### **3.2. La participation à la procédure d'évaluation des instituts de l'Université Laval**

Au début de l'automne 2014, la Commission des études a reçu comme mandat, conjointement avec la Commission de la recherche, d'élaborer des critères pour l'évaluation des instituts existants, en se référant à la *Politique de reconnaissance et d'évaluation des instituts de l'Université Laval*. Les séances du 4 et du 18 décembre 2014 ont permis à la Commission des études d'analyser la Politique et de proposer des critères à considérer pour le processus d'évaluation. Un projet de grille d'évaluation a été adopté à la séance du 22 janvier 2015 et soumis à la réflexion du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales et du Vice-rectorat à la recherche et à la création. Un comité de coordination du processus d'évaluation des instituts, formé de plusieurs membres des instances concernées dont le président de la Commission des études, le président de la Commission de la recherche et la secrétaire permanente de ces deux commissions a été constitué. Des rencontres d'information ont été tenues avec les trois premiers instituts qui seront évalués au cours de l'année 2015-2016, soit l'Institut de biologie intégrative et des systèmes (IBIS), l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) et l'Institut des technologies de l'information et sociétés (ITIS). Chaque institut sera évalué par un comité visiteur différent qui procédera à l'étude des dossiers soumis et rendra compte de ses observations aux deux vice-rectorats responsables. Ces comités sont composés, notamment, de deux membres de la Commission des études.

### **3.3. La rédaction d'un avis sur la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation**

Un projet de *Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval* a été soumis à la Commission des études qui l'a examiné lors de sa séance du 25 septembre 2014. Des commentaires et des questions ont été formulés et transmis aux responsables du comité d'élaboration.



Le projet de Politique a été révisé et soumis de nouveau à la Commission des études qui l'a examiné lors de sa séance du 18 décembre 2014.

L'Université Laval procède à l'évaluation périodique de ses programmes de façon systématique depuis de nombreuses années. Pour ce faire, elle a recours à une procédure qui comporte plusieurs étapes, dont la visite d'experts externes, et qui repose sur un ensemble de critères et de standards. Cette procédure d'évaluation s'est développée progressivement, en complément des opérations touchant la création des programmes. Elle implique un nombre élevé d'intervenants de toute provenance et nécessite l'utilisation de ressources importantes. La Commission des études a jugé que la Politique d'évaluation proposée répondait à des standards élevés de qualité et que le processus permettait de s'assurer que les acteurs concernés par les programmes soient consultés et aient une contribution significative. Il est à noter qu'une nouvelle instance, soit le *Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens*, s'ajoute à la procédure d'évaluation de manière à s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action du doyen et d'une reddition de compte régulière au vice-recteur aux études et aux activités internationales.

L'Avis sur la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation à l'Université Laval a été adopté dans sa version finale par la Commission des études le 22 janvier 2015 et par le Conseil universitaire le 19 mars 2015.

### **3.4. L'analyse de la Politique institutionnelle d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat**

Le vice-recteur aux études et aux activités internationales a demandé à la Commission des études d'examiner un projet de *Politique institutionnelle d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat*, de le commenter et de suggérer des modifications au besoin.

La Politique constitue principalement une mise à jour de celle élaborée en 2008 et la nouvelle version a été adoptée par le Conseil de la faculté des études supérieures et postdoctorales le 23 février 2015. Elle accorde une place prépondérante à l'étudiant et met en relief son implication comme facteur déterminant de sa réussite. Cette Politique a été examinée par la Commission des études à sa séance du 12 mars 2015.

Les membres de la Commission ont convenu de l'intérêt et de la pertinence du contenu de cette nouvelle version et les commentaires formulés ont visé principalement à clarifier certaines dispositions, à en préciser la portée et à uniformiser la terminologie employée.

La Politique institutionnelle d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat a été adoptée au Conseil universitaire du 9 juin 2015.

### **3.5. La rédaction d'un avis sur le Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat**

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) de l'Université Laval a pris part, au cours des dernières années, aux chantiers québécois et canadiens traitant de l'avenir de la formation aux cycles supérieurs et des compétences à développer dans les doctorats, les maîtrises de cours et les maîtrises de recherche. Un groupe de travail issu du Conseil de la FESP s'est d'abord penché sur la délimitation entre la maîtrise et le doctorat au regard de la contribution attendue au développement des connaissances. Le groupe de travail s'est ensuite intéressé aux compétences complémentaires développées pendant la formation sans toutefois être sanctionnées par le diplôme. Reposant sur des contenus souvent implicites qui sont susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés, des compétences professionnelles générales utiles aux carrières ont ainsi été mises en relief. Ces travaux ont donné lieu à un rapport ainsi qu'à un guide de référence sur les compétences visées dans la formation aux cycles supérieurs. Ces documents, adoptés par le Conseil de la FESP en mai 2015, ont été soumis à la Commission des études dans le cadre du mandat qu'elle a reçu du recteur en septembre 2014, à l'effet de produire un Avis sur « les compétences à développer dans les maîtrises de cours, les maîtrises de recherche, de même que dans les doctorats ». Lors des séances du 21 mai et du 4 juin 2015, la Commission a procédé à l'étude approfondie des documents élaborés par la FESP et s'est appuyée sur leur contenu pour produire un avis qui a été adopté pour adoption à la séance de la Commission des études du 10 septembre 2015. Il sera ensuite acheminé au Conseil universitaire selon la procédure habituelle.

#### **4. Remerciements**

La Commission tient à remercier vivement la secrétaire permanente, Mme Marise Ouellet, pour son travail assidu et sa fidèle collaboration. Mme Ouellet ayant pris la relève de M. Michel Dumas en septembre 2014, la Commission des études tient particulièrement à souligner l'excellence du travail qu'elle a accompli au cours de cette période d'adaptation à ses nouvelles fonctions.

La Commission adresse aussi ses remerciements à Mme Vanessa Vaillancourt, en remplacement temporaire de Mme Brigitte Lacroix, pour le soutien administratif et secretarial efficace qu'elle a apporté aux travaux.

Enfin, la Commission exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à l'un ou l'autre dossier et envers les facultés et les services qui accordent beaucoup d'attention à ses demandes en y répondant avec diligence et générosité.

Pour les membres de la Commission des études,



**Claude Savard**

Président

Le 10 septembre 2015

## ANNEXE I

### Liste des membres de la Commission des études

Année 2014-2015

Président	SAVARD, Claude
Trois professeurs Arts et lettres	KISS, Jocelyne FMUS *KAVANAGH, Éric FAAAD
	POSTE VACANT *FLEURY, Pascale FLSH
	KÈGLE, Christiane FLSH
Trois professeurs Sciences humaines	GOULET, Sonia FSS
	ISSALYS, Pierre FD *KHECHINE, Hager FSA
	DeBLOIS, Lucie FSE
Deux professeurs Sciences de la santé	DUMONT, Marcel FM
	NASCIMENTO, Juliana FMD *LECHASSEUR, Kathleen FSI
Quatre professeurs Sciences pures et appliquées	BOUDREAU, Stéphane FSG *DESHARNAIS, Josée FSG
	ROBERT, Jean-Loup FSG
	AIDER, Mohammed FSAA
	HATVANY, Matthew FFGG
Deux chargés de cours	NÉRON, Louise
	TREMBLAY, Pierre-Charles
Deux étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle CADEUL	BOUCHARD-VINCENT, Thierry
	LÉVESQUE, Marie-Philippe
Deux étudiants de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle AELIÉS	KECK, Ariane
	N'NDÉ TAKUKAM, Pierre Boris
<b>SANS DROIT DE VOTE</b>	
Secrétaire permanente	OUELLET, Marise
<b>D'OFFICE</b>	
Recteur Vice-recteur aux études et aux activités internationales Adjoint au vice-recteur aux études et aux activités internationales Doyenne, Faculté études supérieures et postdoctorales Directeur général du premier cycle	BRIÈRE, Denis GARNIER, Bernard, représenté par : EBACHER, Marie-France FSI  AUDETTE, Marie TALBOT, Serge
<i>*Remplacé au cours de l'année</i>	

## **ANNEXE II**

### **Dossiers de la Commission présentés au Conseil universitaire**

**2014-2015**

<b>PROGRAMMES CONDUISANT À L'OBTENTION D'UN GRADE</b>
Création de la maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé (Avis adopté au CU du 23 septembre 2014)
Création du doctorat en architecture (Avis adopté au CU du 14 avril 2015)

<b>MANDATS PARTICULIERS</b>
Avis sur la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation (adopté au CU du 19 mars 2015)
Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat (adoptée au CU du 9 juin 2015)
Avis sur le Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat (sera présenté au CU du 22 septembre 2015)
Avis sur la Formation interdisciplinaire à l'Université Laval (sera présenté au CU à l'automne 2015)

### **Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts**

**2014-2015**

<b>DOSSIERS COMPLÉTÉS</b>
Création du DES en chirurgie buccale et maxillo-faciale (Avis adopté au CU du 19 mars 2015)
Création du certificat en théologie orthodoxe (Avis adopté au CU du 9 juin 2015)
Création du DESS en théologie orthodoxe (Avis adopté au CU du 9 juin 2015)